

L'article 52 du Règlement

sont assez graves, assez sérieuses, il faut maintenant coordonner nos efforts.

C'est pour cela que je lance avec respect, monsieur le Président, quelques propositions.

[Traduction]

Nous devons songer à prendre certaines mesures. Nous devrions peut-être réduire d'abord le volume de ce trafic maritime. La quantité de pétrole transportée est-elle trop élevée? N'oublions pas que quelque 25 p. 100 de tout le pétrole intérieur des États-Unis vient actuellement de l'Alaska, ce qui représente une quantité de pétrole telle que ce seul déversement a influé immédiatement sur les cours pétroliers dans le monde. La situation est donc très délicate.

Deuxièmement, ne devrions-nous pas réduire la taille des pétroliers pour limiter les risques que font courir ces navires? Troisièmement, ne devrions-nous pas nous assurer que les voies maritimes sont le plus éloignées possible de nos côtes? L'accord conclu avec les États-Unis en 1972 place cette limite à 125 milles. Est-ce suffisant?

Quatrièmement, devrions-nous permettre le transport maritime du pétrole pendant l'hiver avec tout ce que cela comporte de risques notamment les marées, les vents, les tempêtes et les imprévus dont nous a parlé le député de Skeena?

Cinquièmement, devrions-nous prolonger le moratoire sur la prospection et la mise en valeur des ressources au large de la côte ouest? Ce sont là des questions que le ministre de l'Environnement devra examiner sérieusement. C'est la première épreuve qu'il devra passer en tant que ministre, et il ne peut pas y échapper.

L'environnement est une question qui préoccupe tous les Canadiens. Il sait tout comme nous, même si nous ne faisons pas de sondages aux frais du gouvernement et des contribuables, à quel point l'environnement est important pour le Canadien ordinaire qui s'inquiète pour sa famille. Nous sommes la nation la plus chanceuse sur terre.

La géographie et l'environnement jouent un rôle clé dans notre pays. Nous avons encore une frontière ouverte. Si le ministre et le gouvernement ne comprennent pas cela, ils ne comprennent pas la force de ce débat. Je demande au ministre d'agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais commencer par parler des mesures prises par le gouvernement fédéral à la suite du déversement de pétrole de l'Alaska. Je n'essaierai pas de recourir à la tactique du chef de l'opposition (M. Turner) parce que, à mon avis, la question est trop importante pour se livrer à des manoeuvres politiques.

C'est, je pense, un sujet qui préoccupe tous les Canadiens ce soir.

Je suis d'accord avec les points soulevés par le député de Skeena (M. Fulton). Je crois que, encore une fois, de Saint John's, à Terre-Neuve, à Vancouver, en Colombie-Britannique, tous les Canadiens s'inquiètent au sujet de l'environnement.

Personnellement, en tant que ministre des Transports, je suis très fier d'être responsable de la Garde côtière qui, à mon avis, a fait un excellent travail en la circonstance. Mes remarques ce soir ont davantage pour but de donner aux Canadiens des renseignements sur ce qui peut être fait et sur ce qui a été fait en la circonstance. Le gouvernement fédéral a réagi immédiatement.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), mon homonyme, et moi-même ont annoncé que les représentants du gouvernement fédéral surveilleraient étroitement la situation afin de s'assurer que les mesures appropriées seraient prises en la circonstance.

[Français]

Monsieur le Président, je pense qu'il est important de rappeler pour la connaissance des Canadiens que Valdez est situé à 1 000 kilomètres de la partie la plus proche de la frontière canadienne, au nord de la Colombie-Britannique.

[Traduction]

La nappe de pétrole se trouve donc à mille kilomètres des eaux canadiennes. Il ressort d'évaluations préliminaires qu'elle n'atteindra pas nos côtes. Néanmoins, la Garde côtière a demandé à Environnement Canada et à Pêches et Océans de la tenir au courant de l'itinéraire de la nappe. En outre, il y a un observateur de la Garde côtière en permanence sur les lieux.

[Français]

La Garde côtière canadienne, monsieur le Président, a de plus un bureau d'information sur le déversement à Vancouver où des renseignements peuvent être constamment obtenus.

Depuis ce temps, l'évaluation continue a indiqué qu'il est et qu'il demeure très peu probable que le déversement ait des répercussions sur les eaux canadiennes. En se basant sur les courants marins, en se basant sur les modèles climatiques saisonniers, le Service hydrographique du Canada prévoit que le déversement va se continuer à se déplacer à l'ouest et au sud-ouest en direction des Îles Aléoutiennes. Il pourrait y avoir une possibilité que le déversement atteigne les eaux canadiennes seulement dans des circonstances où au cours desquelles des vents du nord-ouest sévissaient pour une période de 20 jours successifs.

Monsieur le Président, nous avons aussi pris les mesures suivantes: